

Votations du 19 mai



Pour marquer l'importance qu'il accorde au dossier et afficher sa détermination, le Conseil d'État était présent au complet mercredi pour défendre l'application cantonale de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). LUCIEN FORTUNATI

RFFA: «Genève ne peut se permettre un échec»

Le Conseil d'État défend la déclinaison cantonale de la réforme de l'imposition des entreprises

Eric Budry
@BudryEric

Le 19 mai, les électeurs genevois se prononceront à la fois sur la réforme fiscale fédérale (RFFA) et sur son application genevoise. Mercredi, le Conseil d'État est monté au créneau pour rappeler devant les médias l'importance de l'enjeu pour le canton, les emplois et les finances publiques.

«Genève ne peut se permettre

un échec et refuser cette réforme», a martelé Nathalie Fontanet, la responsable des Finances, accompagnée de ses six collègues. Selon le Conseil d'État, les répercussions sur le canton seraient catastrophiques si la réforme fédérale était acceptée et que son application genevoise échouait. Les sociétés à statut - bénéficiant jusque-là d'un taux d'imposition de 11,6% - seraient en effet poussées à partir pour échapper au taux unique de 24,2% qui subsisterait.

Une perte de 186 millions

La mise en œuvre cantonale prévoit un taux d'imposition unique du bénéfice des entreprises ramené à 13,99%, contre 24,2% actuellement pour les sociétés ordinaires. Ce nouveau taux provoquerait une perte fiscale de 186 millions de francs la première année pour le Canton et

de 46,1 millions pour les communes.

De plus, comme le dispositif cantonal prévoit un volet social, il en coûtera 186 millions de francs supplémentaires par an au Canton pour financer une augmentation des subsides d'assurance maladie. Cette mesure est également au menu du 19 mai. Il s'agit du contre-projet à l'initiative de la gauche pour un plafonnement des primes d'assurance maladie à 10% du revenu des ménages. L'initiative est aussi soumise au peuple.

«Il est vrai que la réforme engendrera une diminution des recettes fiscales, mais il est rarement relevé que des entreprises pourraient partir si le taux fixé était trop élevé ou si la réforme était refusée», a plaidé Antonio Hodgers, président du Conseil d'État.

Ce risque-là a été évalué à 1 milliard de francs par le Canton.

C'est grosso modo le montant d'impôts cantonaux et communaux générés par la présence de 1800 entreprises à statut sur le territoire. «N'oublions pas que le Canton de Vaud applique déjà sa réforme, avec un taux de 13,79%», a ajouté Mauro Poggia.

«Pas de dumping fiscal»

Nathalie Fontanet a assuré par ailleurs que Genève ne faisait pas de la sous-enchère fiscale. «Le taux de 13,99% est cohérent du point de vue lémanique, a-t-elle affirmé. Il se situe dans la moyenne des cantons suisses, 15 d'entre eux ayant un taux inférieur.»

De plus, Genève fera un usage modéré des mesures de déductions fiscales à disposition. «Enfin, toutes déductions comprises, l'on ne pourra descendre au-dessous du taux plancher de 13,48%», a conclu la conseillère d'État.